



Loyer + garage en sus (sans laissé de traces)

Par **Phonsel67**, le **20/09/2011** à **06:21**

Bonjour tout le monde,
Le titre est vague, mais je ne savais pas quoi écrire d'autres.
Je vais vous expliquer ma question.
Mes parents vivent dans une maison avec un terrain de 2hectar en location depuis 1997, et j'ai appris récemment que depuis cette date, il paye le loyer, mais en plus le propriétaire leur réclame 600Frs ou 100€ maintenant, pour le garage (garage qui se trouve dans la cour de la maison) donc terrain pour lequel mes parents paye un loyer, et tout ceci en espee bien sur.
C'est ce qui m'a mis la puce à l'oreille.
Il y a deux mois mes parents on eu un coup de fil du proprétaire car dans l'enveloppe il manquait 20€, je leur est dit de payer par virement c'était à l'âge de pierre qu'on payait en main propre, et qu'au moins ils seraient sur que le montant est juste. Et la ils m'ont expliqué que s'est lui qui refuse le virement, il veut uniquement un paiement en cash, et il les appel deux trois jours avant pour dire qu'il vient cherché le loyer.
Maintenant la question mes parents ont ils à payé un "loyer" pour un garage qui se trouve dans la propriété qui loue ? le fait qui paye en cash et qui refuse de faire une fiche de quittance me parrait bizzare et je trouve cette démarche illégal. Et dans ce cas que faire ? comment justifié que cela fait bien 14ans que mes parents paye 100€de plus par mois pour ce fameux garage ? mes parents on juste une seule quittance de loyer ou apparait la mention loyer + garage. mais le mois suivant notre arrivée, il a dit qu'il ne fallait pas faire ça, et à cessé immédiatement de faire des papiers.
Mes parents sont loin d'etre riche bien au contraire, ils vivent avec la retraite de mon pere 600€ et le loyer + encore 100€ de garage non déclaré a la CAF les met bien dans l'embarras, car ces 100€ doivent les payer de leur poche la CAF n'en a pas connaissance pour le calcul de l'APL.
Voila je vous remercie tous par avance pour vos réponse.
Excusé moi pour les fautes d'orthographe.
Bien à vous.
Guillaume

Par **mimi493**, le **20/09/2011** à **12:17**

Donc il n'y a aucune preuve de paiement, et ils n'ont pas à continuer à payer.
La description du bien loué dans le bail, contient ce garage ?

Par **Phonsel67**, le **20/09/2011** à **12:19**

il n'y a aucune trace sur le bail de ce garage, par contre il est bien indiqué la taille du terrain qui va avec la maison le garage se situe sur le terrain.